

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL.

Rue du Porton n. 237.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fête, excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE, où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

ALMANACH FRANÇAIS.

Mercredi 10—Passage du Pont de Lodi, (Italie), par le général Bonaparte (1896).

LE BUREAU ET L'IMPRIMERIE du Patriote Français sont transportés, à dater du 1^{er} mai, RUE DU PORTON, N^o. 237.

MONTEVIDEO.

A nos compatriotes.

Pour donner plus de clarté aux observations que nous avons présentées sur le conseil d'administration, pour ne laisser de doute à personne sur nos intentions, nous éprouvons le besoin d'entrer dans quelques explications sincères.

Nous ignorions que le conseil d'administration fut formé; tel qu'il est constitué, il suffit à tout. Les personnes honorables qui le composent s'occupent avec activité et sans relâche de tous les intérêts de la Légion des Volontaires Français. Nous sommes persuadé que leur conscience est une garantie plus que suffisante, et que l'opinion publique sanctionnera leur dévouement et leur abnégation.

L'homme loyal et désintéressé, qui a nommé ce conseil, a, dans notre conviction, rendu un véritable service en le créant; l'idée que nous émettions avait été par lui prévue et exécutée sur des bases solides et inattaquables. Tous l'en remercient.

La sobriété de notre langage a donné lieu à quelques suppositions tout à fait gratuites. La seule raison qui a dicté nos paroles, c'est que nous ne voulons offenser la modestie de personne, et qu'on peut toujours s'estimer sans se flatter.

Un dernier mot. — Lorsque nous avons dit que le *Patriote* ne serait jamais l'organe d'idées

anti-anglaises, nous n'avons fait aucune allusion personnelle, nous avons posé un principe général dont personne ne méritait la justice, et il est, nous le croyons, honorable pour nous d'en accepter les conséquences. A. DELACOUR.

M. LE VICE AMIRAL MASSIEU DE CLerval, ET M. LE COMMODORE PURVIS.

M. le vice amiral Massieu de Clerval et M. le commodore Purvis, étant, comme chefs des stations française et anglaise, la garantie vivante des intérêts de deux grandes nations sur les rives de la Plata, il nous semble utile d'établir entre eux, et à propos de leur conduite respective, un parallèle impartial et consciencieux.

Dans notre article relatif au commodore Purvis, nous avions considéré ses actes dans les rapports qu'ils pouvaient avoir avec la situation actuelle de la République Orientale; aujourd'hui nous considérons les deux chefs de station comme protecteurs obligés des intérêts respectifs de leur nationaux.

Lorsque le ministre plénipotentiaire de S. M. la reine de la Grande Bretagne, M. Mandeville, vint de Buenos-Ayres à Montevideo pour la ratification du traité de commerce entre la République Orientale et l'Angleterre; lorsque, ce traité obtenu, il déclara au gouvernement oriental que l'intervention anglaise était problématique, après l'avoir assurée antérieurement comme positive; lorsqu'il donna à ses paroles, à ses promesses écrites, nous pourrions presque dire à ses engagements le démenti scandaleux que personne n'oubliera; — M. le commodore Purvis était depuis peu arrivé de Rio-Janeiro en rade de Montevideo; il entendit les murmures désapprobateurs qui accueillirent la conversion subite de M. Mandeville; il eut avec lui des entrevues fréquentes, sans pouvoir obtenir de ce dernier aucune explication satisfaisante; dès ce moment M. le commodore dut se prévaloir avant tout des intérêts anglais.

Il fut privé de mouvement, qu'il le crut mort, et alla faire sa déclaration. Le vieillard en revint, mais ce fut après avoir été, pendant plus d'un mois, en proie à un affreux délire. Quand justice fut faite, il souffrait encore de vives douleurs et de grandes faiblesses d'estomac.

La femme de la rue de Seine n'en mourut pas non plus, quoiqu'elle eût éprouvé un traitement encore plus atroce. Les deux auteurs du crime en firent eux-mêmes l'aveu après avoir entendu leur condamnation. Avant de sortir de chez elle, ils s'étaient efforcés de l'étouffer en la foulant aux pieds. Tout son corps était couvert de meurtrissures. La croyant morte, ils lui avaient brulé les pieds au feu de la cheminée, afin que l'on crût qu'elle y était tombée dans l'ivresse.

On attribua dans le temps l'incroyable puissance du narcotique qu'employaient ces misérables à une herbe dont ils avaient découvert les prodigieux effets. Voici, en outre, quelques-uns de leurs stratagèmes consignés dans la procédure.

Un jour il arriva à l'un d'eux de vouloir, pour ainsi

dire, jouer avec le crime, en endormant dans le quartier Saint-Eustache un grand nombre d'individus dont il laissait la désignation au hasard. Le suisse de Saint-Eustache tenait alors un débit de tabac. Il en envoya chercher chez celui-ci deux livres qu'il renvoya ensuite, sous le prétexte qu'il en voulait de plus fin, mais après y avoir mêlé de sa poudre somnifère. Comme plusieurs personnes achetèrent de ce tabac empoisonné, et qu'elles se plaignirent hautement d'en être très-incommodées, la suisse fut arrêtée; il ne tarda pas, il est vrai, à obtenir son élargissement, car il jouissait dans tout le quartier d'une si bonne réputation, qu'il n'était personne qui ne se fût offert à lui servir de caution. On ne sut à quoi attribuer l'espèce de sommeil épidémique qui se répandit dans quelques maisons avoisinant Saint-Eustache, jusqu'au moment où les endormeurs furent découverts. Un autre de ces empoisonneurs ayant rencontré sur le Pont-Royal un porteur d'argent, lui demanda s'il n'appartenait à pas un banquier qu'il connaissait et qu'il lui nomma; Le porteur répondit que non. — J'en suis touché, reprit

Quand M. de Clerval se présenta en vue de Montevideo, il y arrivait sans y être invité par notre consul, il y arrivait, sans avoir reçu de renseignements exacts sur l'état de choses; cette capitale, qu'on lui avait annoncée de loin comme étant aux abois, dût lui paraître faite encore; il attendit les événements; il se renferma dans un silence prudent, jusqu'à ce que le cri de détresse des résidents français arrivât jusqu'à lui.

Les résidents anglais prirent l'initiative; ils adressèrent à M. Purvis et Mandeville un exposé vrai de leur situation commerciale; M. Mandeville n'y répondit pas; le commodore le prit en sérieuse considération; et quand on menaçait Montevideo d'un blocus, quand la déclaration de ce blocus fut signifiée, il affirma qu'il ne l'accepterait pas, et ensuite qu'il ne l'avait pas accepté.

Les résidents français furent plus lents et plus circonspects; une députation se rendit plus tard à bord de la *Gloire*, lorsque la déclaration de blocus était près de recevoir son effet; M. Massieu de Clerval accueillit cordialement les députés, mais il leur affirma que le blocus était déjà reconnu, et leur exprima le regret profond de ne pouvoir offrir aux Français qu'un asyle à bord de ses navires, dans le cas où le gouvernement oriental publierait le décret dont il a été tant parlé.

La conduite opposée des deux commandans de stations produisit et devait produire deux résultats différents.

Les résidents anglais, certains que M. Purvis n'avait pas accepté le blocus, se trouvaient, par cela seul, garantis contre le décret qui aurait condamné à un exil momentané toutes les bouches inutiles. Ils restèrent donc tranquilles, parce qu'ils n'avaient rien à craindre. Les résidents français, persuadés d'après les paroles du vice-amiral, que le blocus était reconnu, menacés d'un départ forcé de cette ville, avec la seule perspective d'un asile offert sur cinq navires de guerre à 25,000 Français, s'armèrent pour avoir le droit de veiller eux-mêmes sur leurs intérêts et de les protéger. Leur

FEUILLETON.

LES ENDORMEURS. (Suite.)

Le troisième, est-il dit dans son arrêt de condamnation étant accompagné de deux quidams, sous le faux prétexte d'avoir trouvé un écu de trois livres qu'il ramassa rue Dauphine, en présence d'un homme âgé de soixante-douze ans, engagea ce vieillard à entrer dans un cabaret. Là, feignant de mettre du sucre dans les verres, il mit dans celui de cet homme une poudre qui lui causa un sommeil de plus de vingt-quatre heures, pendant la durée duquel rien ne fut plus facile à l'endormeur que de lui prendre sa tabatière, sa montre et son argent. Quand il l'eut ainsi dépouillé, il le fit monter de force dans un fiacre, à l'aide de ses acolytes, comme si c'eût été un homme ivre, et donnèrent au cocher une adresse supposée dans un quartier fort éloigné. Quand le cocher ouvrit sa voiture, il trouva un homme telle-

ment privé de mouvement, qu'il le crut mort, et alla faire sa déclaration. Le vieillard en revint, mais ce fut après avoir été, pendant plus d'un mois, en proie à un affreux délire. Quand justice fut faite, il souffrait encore de vives douleurs et de grandes faiblesses d'estomac.

conduite était aussi logique que celle des sujets de S. M. Britannique; mais il advint que M. Massieu ne reconnut pas ce blocus qu'il disait avoir accepté. Ses premières paroles avaient provoqué l'armement, l'avaient rendu rationnel; et, quand nous étions compromis, il essayait de détruire, par une contradiction, la grande et sérieuse cause de notre armement.

L'arut enfin la fameuse circulaire du général Oribe.

M. le commodore Purvis entretint alors avec Oribe une correspondance que nous avons mise sous les yeux de nos lecteurs; comme le général de l'armée argentine hésitait à rétracter ses inconscables menaces, M. Purvis garda Brown à vue sous le feu de ses batteries, regardant sa flotille comme garantie de la rétractation qu'il exigeait. Au résumé, il l'obtint.

M. Massieu de Clerval, qui, par sa conduite dans l'affaire du blocus, était cause de notre armement, au lieu d'exiger d'Oribe la rétractation de ses menaces qui pesaient sur nous plus que sur les autres étrangers, signa avec M. Pichon la pièce qui nous *dénationalise*, selon M. le consul général. — Nous nous étions armés, après avoir prévenu M. l'amiral que la reconnaissance du blocus serait le signal de notre armement; M. l'amiral, ayant affirmé d'abord qu'il avait accepté le blocus, et le rejetant ensuite, devait garantir contre Oribe ceux là même qui s'étaient compromis par sa faute; il n'en a rien fait, et nous avons dû nécessairement redoubler d'énergie et de constance pour nous sauver malgré tout.

A nous tous, Français, il nous est arrivé une grande calamité, c'est d'avoir eu M. Pichon servant de pendant à M. Mandeville; nous avons de plus une douleur profonde et sincère, en voyant que M. Massieu de Clerval n'a pas agi comme M. le commodore Purvis. Il semble écrit que, sous le ministère Guizot, les intérêts de la France seront sacrifiés *partout et toujours*; les nôtres ne le seront pas. Ils sont aujourd'hui sous notre propre égide, car nous avons pris pour devise: "Aide-toi, et le ciel t'aidera."

Nous venons d'exposer franchement les contrastes qui distinguent les commandants des deux stations anglaise et française; ce n'est pas nous qu'on accusera de partialité pour M. le commodore Purvis, après l'article que nous avons publié dernièrement à propos de sa conduite considérée sous un autre point de vue. Mais, précisément à cause de l'estime que nous professons pour M. Massieu de Clerval, nous lui devons la vérité. Il est assez ou cienieux pour entendre sans amertume, lorsqu'elle est

l'endormeur, j'ai coutume de me servir du porteur d'argent de mon ami; mais vous me paraissez un bon garçon, et, ma foi, j'aime mieux que vous gagniez qu'un autre le prix de la commission que j'ai à faire. Je vais d'abord vous accompagner jusqu'à l'endroit où vous allez. "Tout en cheminant et en causant de la sorte, il offrit une prise de tabac au porteur d'argent qui l'aspira sans défiance. Cependant celui-ci se sentit bientôt at teint de vertiges, ses jambes chancelèrent, et il était sur le point de perdre connaissance, quand celui qui l'accompagnait le fit entrer dans un cabaret, car c'était souvent là le siège de leurs opérations. L'impudent coquin, s'adressant au maître du lieu, lui dit qu'il venait heureusement de rencontrer son porteur dans l'état où il le voyait, et lui donna une pièce d'argent, en le priant de permettre qu'il achevât de cuver son vin dans un coin de sa salle. Après cela, il envoya le gargon lui chercher un fiacre dans lequel il monta, sans oublier la sacoche du porteur d'argent, qui, après avoir été long-temps malade, ne put retrouver aucune trace de son voleur, ne comprenant pas même comment l'indisposition dont il avait tant souffert lui était survenue.

Les tabatières jouèrent un grand rôle dans les exploits des endormeurs; et l'on conçoit, en voyant la manière dont ils opéraient, combien il était difficile de les prendre en flagrant délit. L'un d'eux se servit de sa tabatière

dite sans argreur. Nous connaissons l'histoire de M. le vice amiral Massieu de Clerval, nous n'avons pas oublié le blocus d'Alger en 1880. M. Massieu le dirigea avec fermeté, avec talent; et, pour finir par un trait à l'honneur de M. Massieu, ce blocus fut l'avant-courer d'une glorieuse conquête, et non pas d'un inqualifiable traité.

AD. DELACOUR.

ORDRE DU JOUR DU 9 MAI.

LEGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS

Vendredi prochain, à 3 heures, aura lieu l'inspection partielle des compagnies. Tout individu qui ne se trouvera pas présent à cette inspection sera rayé des contrôles et perdra ses droits aux rations, à la papolette d'exemption de patente; ainsi qu'à participer à la récompense offerte par le gouvernement. Aucune exemption ne sera donnée par les capitaines, sous quelque prétexte que ce soit. Les hommes qui seront portés malades devront envoyer un certificat du médecin qui les soigne, et les capitaines auront soin de voir un état nominatif des hommes de service et de porter qu'ils

THEBAUD.

PROJET DE LOI

Art. 1. Le P. E. est autorisé à procéder à l'acquisition de 20 lieues carrées de terres labourables, destinées à fonder des villes sur trois points ou plus du littoral de la République, au choix du pouvoir exécutif.

Art. 2. Il est également autorisé à acquérir 40,000 têtes de bétail.

Art. 3. Les terres et animaux dont parlent les articles précédents, seront distribués à titre de récompense entre tous les étrangers qui ont pris ou qui prendront les armes pour la défense de la cause de la République, et qui appartiendront aux deux légions de Volontaires Français et Italiens.

re d'une manière aussi singulière, que hardie, pour commettre un vol. Se trouvant au milieu d'une foule, il s'écria qu'on venait de lui voler sa boîte d'or. Il désigna comme étant le voleur un homme assez mal mis qu'il trouva devant lui. L'accusé, furieux, protesta de son innocence; mais comme l'accusateur persistait dans ses incriminations, la garde vint au bruit et les conduisit tous les deux chez le commissaire.

"Je suis sûr qu'il m'a pris ma boîte, répétait l'accusateur; fouillez cet homme et vous la trouverez; j'en puis d'ailleurs donner la désignation; Elle est en or, ovale, le dessus du couvercle est orné de trophées, et elle est aux trois quarts pleine d'excellent macouba. "On ne trouva rien dans les poches du voleur présumé, mais enfin on découvrit dans une petite poche pratiquée sous la basque de son habit la boîte du plaignant telle qu'il l'avait désignée. A peine il l'eut entre les mains qu'il se mit en devoir de prouver au commissaire qu'il ne lui en avait pas imposé, même sur la qualité du tabac. Le commissaire en savoura une prise, son clerc en fit autant, et le caporal du guet, les trois seules personnes qui fussent présentes, en accepta aussi une prise qui lui fut offerte: de sorte que le commissaire, son clerc et le caporal du guet s'endormirent avant qu'on eût le temps de verbaliser. Alors les deux complices qui avaient si bien joué leur rôle firent main basse sur tout

Art. 4. Le pouvoir exécutif procédera dans le plus bref délai à la répartition sus-mentionnée, il prendra soin de donner dans cette opération la plus grande intervention possible à ceux qui ont droit aux récompenses, soit au moyen d'une commission par eux nommée, soit d'une manière convenue avec eux.

Art. 5. Que le présent projet soit communiqué au P. E.

Suarez, Vasquez, Pacheco y Obes, Muñoz.

LEGU ESCO PROJETA.

Lehen Artikulua.

Podore Execucionescua autoriatua da harcera bere hau ura eta aquis guisa, hogoiecuca care lur laboratereco on dena, han estaliteco hura, errepublicaco hirur edo gehiagopondutan itasonco aldatie.

Bigarren artikulua.

Da Orobat autor satuin podore bere harcera, aquis guira; hogoi eta horts mila cabala.

Hirugarren Artikulua.

Erran lurra eta cabalac iganen dira barti-tuac errecompens guisa, Frases eta Palano, bere borondites errepublicaren defendatereco, harmae ha ten edo hartuco diusten gucien artian.

Laurugarren Artikulua.

P. dore execucionescua abasico laburguicua eguimen du erran partiman; iganen lu artian operacione hontan sar aratereco errecompensian dretcho dateneta ic abalac gucienon, edo bere itendatueneco comisione baten medietate, edo hoguein conbentarietico manera bates.

Bostgarren Artikulua.

Present co projet h n igan dala comunicatua Podore execucionescuar.

Suarez, Vasquez, Pacheco y Obes, Muñoz.

NOUVELLES DU SOIR.

La commission de la chambre des députés chargée d'infirmer sur le décret proposé pour les légions française et italienne, a décidé qu'il leur fut destiné VINGT LIEUES carrées de terrain labourable et QUARANTE MILLE TÊTES de bétail.

ce qui appartenait au commissaire et à son clerc, sans même négliger dix-huit livres qu'ils trouvèrent dans le gousset du caporal du guet. L'affaire faite, ils descendirent fort tranquillement l'escalier du commissaire et ils sortirent de la maison sans que personne songeât à les inquiéter. Au bout d'une heure seulement, les soldats du guet qui attendaient dans la rue, étonnés de ne pas voir leur caporal, prièrent le portier de monter pour lui dire que l'heure de l'appel allait sonner. Le portier faillit tomber de surprise à la renverse quand il vit les trois hommes endormis et tout en désordre dans le bureau et dans l'appartement du commissaire.

Les journaux judiciaires rapportent journellement de crimes égaux à ceux des endormeurs, des crimes où d'ingénieuses combinaisons se joignent à la scélératesse; ils rapportent aussi les trop justes châtimens infligés aux criminels; mais ils ne disent jamais que tel ou tel genre de crime ait été extirpé de la société. Il n'en fut pas non même à l'égard des endormeurs: le châtimement qui les frappa entraîna avec eux leur exécration industrie, dont l'exercice ne dura que trois mois. A quoi tient cette différence? Viendrait-elle par hasard de ce qu'autrefois la police était mieux faite qu'aujourd'hui, ou tout au moins plus exclusivement dirigée dans l'intérêt de la sécurité publique? C'est une question; y répondra qui voudra!

P. D'ARRIEX. — (La France.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.
Décret.

Montevideo, 8 avril 1843.

M. le consul des États-Unis du Nord Améri- que ayant nommé comme agent consulaire des mêmes États à Maldonado M. Hugh E. Fildes,

Le gouvernement décrète :

Art. 1. Est reconnu le sud américain Hugh E. Fildes, en qualité d'agent consulaire des États-Unis à Maldonado.

Art. 2. Le présent sera communiqué à qui de droit et publié.

Jonquin Suarez,
Santiago Vasquez.

Nous avons sous les yeux une lettre du sud de la province de Buenos-Ayres, d'une date récente, on y lit ce qui suit :

Baigorri travaille d'accord avec le Cacique principal et les troupes d'Indiens qui se trouvent aux grandes Salines. Baigorri toujours fidèle à la cause de la liberté, n dans ses rangs plus de trois cents déserteurs des fils du tyran assassin Rosas. Les Indiens ne sont plus à la disposition de Rosas, mais Rosas est à la disposition de nos Indiens.

La mer jetée à la côte deux cadavres de ceux des pirates qui tentèrent l'assaut de l'île des îlots vaillamment défendue par des gardes nationaux. L'un d'eux avait au ceinturon un sabre d'abordage sur la lame duquel est écrit d'un côté *Buenos-Ayres*, de l'autre côté le *grand Rosas*, et au-dessus de ce nom une *couronne royale*. Ce sabre est déposé au dépôt de la police.

FRANCE.

Paris, 10 janvier 1841.

Nous tenons notre promesse en commençant dès aujourd'hui la publication des lettres que vous m'avez adressées M. le général Bugeaud. Nous tâcherons de terminer cette publication demain. On comprendra aisément que si nous nous abstenons de toute réflexion sur cet écrit, ce n'est pas faute d'en voir quelques mots à en dire. Mais nous croyons devoir laisser à M. Gustave de Beaumont le soin de répliquer à M. le gouverneur d'Alger, s'il le juge à propos. Tout le monde sait que l'honorable député acquittera de ce soin avec la convenance et la dignité qui n'ont jamais manqué à son langage ni dans la presse ni à la tribune.

Voici d'abord le billet d'envoi qui précède la réponse de M. le général Bugeaud au travail de M. de Beaumont :

A Monsieur le Rédacteur en chef du *SIECLE*.

Mostaganem, le 21 décembre 1842.

Monsieur.

J'espère de votre bonté que vous voudrez bien publier dans votre journal la réponse aux articles intitulés *Etat de la question d'Afrique*, et signés UN DESPOTE.

Cette réponse, je l'ai faite aussi courte que je l'ai pu, et cependant elle vous paraîtra peut-être trop longue : vous la diviserez comme vous l'entendrez, dans deux ou trois numéros.

Agréé, etc.,

BUGEAUD.

Nous nous conformons au désir de l'honorable général et à la nécessité, en divisant sa réponse en deux parties.

Voici la première partie :

Monsieur,

Sur la lecture du premier article intitulé *Etat de la question d'Afrique*, j'ai eu l'honneur de vous écrire que

j'y répondrais; j'avoue que je regrette d'avoir pris cet engagement depuis que j'en ai lu la suite dans vos numéros des 26, 30 novembre, 5, 7 et 11 décembre. J'espérais y trouver la critique raisonnée de ce que l'auteur appelle mon système, lequel n'est autre chose, au fond, que la conséquence de faits qui paraissent complètement ignorés par l'anonyme. Je n'y ai rencontré que des assertions sans preuves, des décisions sans démonstration, aucune idée applicable, et partout un esprit d'opposition qui fait de cet écrit un article de la presse opposante comme on en voit tous les jours, et non pas une discussion sérieuse de l'*Etat de la question d'Afrique*.

Pour le dire en passant, ce titre est un peu ambitieux, et je vous ai déjà fait connaître que l'auteur, qui est certainement l'un des deux députés auxquels j'ai fait allusion dans ma première lettre, n'a fait qu'apercevoir l'Afrique; cependant, il prétend savoir mieux la question que ceux qui y ont pratiqué pendant trois ans, et que le ministère de la guerre, qui s'en occupe depuis 1830.

J'ai beaucoup mieux à faire que de suivre l'honorable député dans toutes ses sentences et dans toutes ses affirmations tranchées; il faudrait pour le réfuter un gros volume.

Il est facile de dire: ceci est une erreur, ceci est faux; on même mal les affaires d'Afrique; quand on ne se donne pas la peine d'en fournir la preuve et de mettre à la place du système qu'on appelle *fatal* un système meilleur.

Quant à moi, je déclare que c'est le temps seul qui me manque pour prouver tout ce qu'il y a de fautive présomption dans les cinq fragments que j'ai lus; et je ne bornerai à prendre ici et là quelques-uns des traits les plus saillants de cette phraséologie, qui dénote chez l'auteur une confiance en lui-même que j'étais loin de lui supposer.

D'abord, je ferai observer que l'auteur n'a pas parfaitement analysé ma brochure, quand il me fait dire que l'armée est tout en Afrique, qu'elle seule a détruit, qu'elle seule peut édifier. J'ai dit seulement, et je le répète avec la même confiance, qu'elle est et sera longtemps la partie principale du gouvernement, lors même qu'elle serait réduite au chiffre que n'indique pas, car il n'indique rien, l'écrit auquel je réponds.

J'ai dit que l'armée était le plus grand agent et presque le seul agent économique des grands travaux qui doivent aider et accélérer la colonisation; que nous avions besoin d'aller vite en colonisation comme en guerre, et que l'armée seule pouvait exécuter rapidement les routes, les ponts, les villages pour recevoir la colonisation civile, etc., etc. Mais je ne me suis pas montré exclusif, j'ai voulu que les colons civils fissent des efforts parallèles à ceux de l'armée; et, si l'honorable député avait dirigé une ferme, il saurait qu'une famille qui arrive sur un sol nouveau, où tout est à créer, a bien assez d'ouvrage pendant les premières années pour arracher à la terre sa subsistance, et que si on lui fait employer son temps et son petit capital à bâtir son établissement agricole, elle ne produira pas de quoi vivre.

Je pratique déjà ce système, qui est compris dans ce que l'on appelle *funeste*. M. le colonel Marengo fait deux villages avec des militaires; je prête des soldats à M. le directeur de l'intérieur toutes les fois que je le puis, parce qu'ils ne lui coûtent que 2 sous par jour au lieu de 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. que lui coûtent les ouvriers civils, ce qui lui fera faire beaucoup plus d'ouvrage avec la somme qui lui est accordée pour la colonisation. Je remarque ici que j'ai eu tort de ne pas assez appuyer dans ma brochure sur cette considération, qui devait prendre place au chapitre des compensations à ce que coûtera l'armée. Certes, quand le pays sera entièrement pacifié, et qu'elle pourra en très grande partie être employée aux grands travaux colonisateurs, elle épargnera au trésor des sommes considérables que très certainement on ne voterait pas; mais alors les travaux ne seraient pas faits, et la colonisation en serait retardée, de même que l'exploitation commerciale et politique du pays.

C'est ici le cas de répondre à l'assertion de l'honorable député qui croit que je ne veux conserver 75,000 hommes en Afrique que pour y perpétuer la guerre. C'est justement pour ne pas la faire que je veux un effectif élevé. L'Autriche ne fait pas la guerre en Italie, c'est parce qu'elle ne veut pas s'exposer à l'y faire qu'elle y maintient 70,000 hommes.

(La suite à demain)

NOUVELLES DIVERSES.

—MM. J. Despecher et A. Bonnet ont reçu du capitaine Murgatin, commandant leur navire la *Jeune-Ermance*, une lettre de Bourbon, en date du 29 septembre. Nous en extrayons le passage suivant dans lequel le capitaine Murgatin donne la description de son voyage de Sidney à Bourbon :

« Le 19 juin, je quittai le port Jackson en compagnie, et devant naviguer de conserve avec les navires anglais le *Malcolm* et le brick *Lug-Othlann*; ce dernier étant d'une marche inférieure, nous fûmes obligés de l'abandonner pour le convoi qui venait derrière. Alors, nous couvrant de voiles, nous fîmes une traversée de 13 jours pour arriver à la chaîne de récifs formant la partie est du trop célèbre détroit de *Torrès*.

« A une heure après-midi, le 2 juillet, ayant trouvé un passage large d'un demi-mille, nous donnâmes dans, et à six heures nous jetâmes l'ancre aux îles *Cookburns*, ayant chargé notre artillerie, en cas d'attaque des naturels: Dieu merci! ce fut en vain.

« Le 3 juillet, à sept heures du matin, nous étions sous toutes voiles possibles, moins les bonnettes, lofant pour un récif à fleur d'eau, laissant arriver pour éviter un banc de sable qui ne se distinguait du haut de la mâture que par l'eau légèrement décolorée. Enfin, tout alla bien, et à six heures du soir nous mouillâmes à l'île *Ad-Philis*. Là, nous fûmes joints par le navire barque *Tw. Sister*, de Londres, capitaine *Map Nair*.

« Le 4, à sept heures du matin, nous faisons toute bonne route, *Malcolm* en tête, *Nouvelle-Ermance* au milieu et *Tw-Sisters* derrière. A huit heures, nous passâmes à environ douze mètres de quelque chose qui nous parut être une petite baleine; malheureusement il n'en était pas ainsi, ce qui nous fut clairement démontré par le navire *Tw-Sister*, qui l'aborda en plein quart d'heure après, filant huit nœuds et demi, et au bout de cinq minutes il ne paraissait de lui que le mât de hune.

« Envoyer un coup de canon à notre compagnon *Malcolm*, venir au plus près, expédier mon grand canot monté par mon subsecargue fut l'affaire d'un quart d'heure; enfin, le *Malcolm* et la *Nouvelle-Ermance* ce réussirent à sauver vingt-six personnes qui montaient ce pauvre navire. A trois heures après-midi nous mouillâmes près de l'île *Bahy*, sans et sans de tous les dangers de ce détroit, si fatal pour notre camarade. A ce mouillage, nous partageâmes les naufragés, de sorte que j'en eus treize, dont le deuxième capitaine, trois passagers et neuf matelots. A huit heures du soir, je mis sous voile pour Copang (le Timor), où j'arrivai le 15, ayant passé le détroit de *Sébanj* l'obstacle du résident de ce pays l'autorisation de traiter dans les îles placées sous la domination hollandaise.

« Je me dirigeai ensuite sur *Bia-Bale* (île Rotie), ayant à mon bord le roi, les princes, princesses et toute la suite royale de l'île de *Saw*. Il fallut absolument les emmener, sans espoir de possibilité de traiter des chevaux dans l'île. On ne peut se figurer ce que sont ces gens-là; ils ont le front couvert, des cheveux longs et plats où habitent des milliers d'insectes qu'ils répandent partout, même sur la table; ils sont pleins de gale, plusieurs même avaient la lèpre. J'ai remarqué de plus qu'ils étaient des voleurs et assassins. Dieu merci! je ne les ai eus que pendant 18 jours. Quel supplice et pour surcroît de malheur, une des princesses *Ainomy* accoucha, à bord, d'un enfant mâle douze heures après son arrivée.

« A *Rotié*, nous traitâmes 58 chevaux; enfin à *Savu*, où je débarquai cet es- quelle, nous en traitâmes 41.

« Sur ces trois points, Copang, *Rotie* et *Savu* je débarquai sept de mes naufragés pour les faire passer à bord de baleiniers américains et anglais que j'y rencontrai; chemin, le 6 septembre, j'arrivai sans avaries sur la rade de *Saint-Denis* (Bourbon) avec 90 chevaux qui furent vendus à raison de 85 p. à six mois, les vendeurs étant restés intéressés pour un tiers dans la vente partielle.»

(Steele)

VARIETES.

Nous extrayons les passages suivants d'un discours prononcé hier à la chambre des pairs par M. Ch. Dupin.

« A l'âge où les plus célèbres généraux ont presque tous acquis leur grande renommée, Monecy n'a rien pu faire pour la science, l'art

que de se rendre digne de l'obtenir au premier coup de fortune. Mais l'ancien régime s'élevait entre la gloire et ses efforts; il le condamnait à végéter dans un poste de lieutenant, malgré vingt-trois années d'honorables services. Enfin l'émigration permet que Moncey gagne un grade à l'ancienneté. Tel est son rang à l'armée des Pyrénées Orientales, lorsque l'Espagne ose attaquer la France.

« Aux avant-postes de cette armée que je voudrais rendre vivante à vos yeux, avec ses passions, son héroïsme et ses misères, le hasard a jeté deux hommes, deux seulement, qui, simples capitaines au début de la guerre, vont marcher de front et parvenir, chacun dans sa splendeur, au fût de l'honneur.

« L'un, sans nom pour percer la foule, au milieu des sept cent mille concurrents qui luttent sur nos frontières, ne trouvant d'appui que son épée, de relief qu'en sa vertu, de protecteur qu'en ses vicissitudes; c'est Moncey, que bientôt ses services feront chef de l'armée.

« L'autre, d'une telle naissance que la renommée l'annonce même avant qu'il ait combattu, si brave que ses acétes auraient révélé sa personne à qui n'aurait connu que son nom: c'est La Tour d'Auvergne, le descendant des Turennes, qui s'élève, en mourant *premier grenadier des armées de la république*, qu'on l'a distingué par ce titre, des grenadiers ses égaux.

« Aujourd'hui que les enfants des familles opulentes s'éloignent en si grand nombre du service de la patrie, et se révoltent de songer que leur présence à l'armée, même en temps de paix, ne les mène pas sur le champ de plein droit aux grades les plus éminents, j'ai jugé qu'il était bon d'arrêter la pensée de tous sur cette gloire patiente, héroïque et modeste d'un La Tour d'Auvergne, gloire qui surpasse, à mon sens, tous les empressements de la faveur et tous les dons de la fortune.

(La suite au prochain numéro).

AVIS.

Le sieur Eugène Dubus, se propose de former une compagnie avec l'assentiment du colonel. Les individus qui n'auront pas encore pris les armes dans d'autres compagnies et qui désireront faire partie de cette compagnie, n'auront qu'à se présenter dans sa demeure maison M. Lophin.

Son bureau sera ouvert le matin de 7 à 10 heures et le soir de 2 à 4
Eugène DUBUS.

AVIS AU PUBLIC.

M. Frédéric, traiteur, rue Saint-Louis n. 53, prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il continue comme auparavant à prendre des pensionnaires en ville, et qu'il fera de son mieux pour les contenter.

Nous avons l'honneur de prévenir le public que le nommé Étienne Lacassie, natif d'Oron (Basses-Pyrénées) entré chez nous le 22 septembre 1842, n'est plus à notre service depuis le 29 mars jour où nous le fîmes arrêter par la police à cause de sa conduite infidèle, les objets qu'il nous avait volés, trouvés dans ses maies et ses aveux écrits par lui-même ne laissant aucun doute sur sa moralité. Après l'avoir fait élargir, ayant fait diverses recherches dans notre magasin, nous avons découvert de nouveau le manque de plusieurs pièces, soient données en paiement pour effet à son usage, ou en cadeau. Le compte a été accepté par lui. Ces pièces ne sont pas les seules que nous ayons à lui réclamer, car, après de nouvelles recherches, il nous

manque une montre 16 lignes cadran émail, cuvette ornée d'un ciselé, ouvrage représentant un bouquet de fleurs en relief, portant le n° 46 616, et de plus plusieurs bagues, or, roses et brillant. Tous ces objets, si l'on insiste à en nier le vol, c'est pourquoi nous prions les personnes qui auraient reçu en cadeau ou acheté à ce jeune homme des marchandises en dehors de notre maison, de vouloir bien nous donner des renseignements que la police ne manquerait pas de découvrir, cela dit pour la sûreté des personnes ignorant la source d'où pouvaient provenir les objets qu'elles auraient pu recevoir ou acheter.

Montevideo, le 2 mai 1843.

POTHIER, E. LETOURNEAU,
Tienda de la Ciudad de Paris,
Calle San-Francisco

Il a été perdu le 6 mai un porte-cigares en paille contenant une papelette et un certificat d'exemption de service au nom de Théard Gilbert Antoine. — La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au Bureau de journal: il aura une récompense, s'il l'exige.

AVIS A MM. LES OFFICIERS.

A l'armurerie de Monet l'on vend des sabres avec ceinturon à 6 pataçons.

AVIS.

M. Jean Pascal Lucas est prié de passer chez MM. Plane frères rue de Jussieu, n. 38, de midi à deux heures, pour affirmer qu'il n'est pas.

Les personnes faisant partie du Régiment des Volontaires Français sont priées de réclamer de leurs capitaines respectifs, leurs bulletins d'inscription, afin d'obtenir de Mr. le Chef de Police l'exemption de la patente extraordinaire imposée aux neutres.

2me. compagnie sédentaire.

Les Volontaires faisant partie de la dite compagnie, sont prévenus que M. Bocciardy, nommé capitaine en remplacement de M. Aubriot, démissionnaire distribuera dorénavant le reste des armes nécessaires à l'armement général de la compagnie dans son habitation connue sous la dénomination des M. Cazos. Le vivres y seront également distribués de 9 à 11 heures.

AVIS DIVERS.

On trouvera à l'imprimerie du Patriote réunis dans une seule feuille la Marseillaise, le Chant du Départ, le Veillons au salut de l'Empire et la Parisienne.

24me. compagnie dite de la COCARDE
chez M. Rouillier [Sénateur],
Tous les français voulant faire partie de cette compagnie, peuvent se présenter aujourd'hui jeudi et jours suivants chez M. Rouillier [Sénateur] au Café de la Cocarde où ils recevront des armes et des munitions.

AUX VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Nous invitons les volontaires français qui voudront faire partie de la compagnie auxiliaire d'artillerie sous le commandement du capitaine Alazard, à se faire inscrire hors du marché, maison Esteves, près du Café de l'Uruguay.

Aviso á los Elaboradores de Pan.

Los rematadores del derecho impuesto por el Superior Gobierno a los Sres. panaderos, hacen saber que D. Santiago Tobal ha cesado desde el 24 del corriente, en representarlos. En su consecuencia está exonerado de todo cargo en este ramo. Los Rematadores,
WEILL y Ca.

AVIS.

Aux amateurs des talents et secrets, intéressants M. Le Centre s'engage d'apprendre aux amateurs la manœuvre de gagner beaucoup d'argent dans peu de temps.

1. Pour apprendre à faire la poudre à Canon et de chasse.
2. Idem pour graver sur le métal avec facilité.
3. Idem pour la poudre de fusil à piston.
4. Idem pour faire la poudre de Jupiter tonnant.
5. Idem pour faire le Cidre à la perfection.
6. Idem pour faire du bon rouge avec de l'au.
7. Idem pour Graver sur le fer blanc.
8. Idem pour Graver sur le fer ou acier.
9. Idem pour Graver sur les métaux d'Autriche.
10. Idem pour graver le Cuivre d'Allemagne.
11. Idem pour Cuivre le fer.
12. Idem pour faire les arbres de Saturne.
13. Idem pour changer le vin rouge en blanc.
14. Idem pour souder le marbre rompu.
15. Idem pour fondre à l'instant une Barre de Fer.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance s'adresseront chez Lefevre en face M. Roulier au côté de la Cocarde de 9 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, etc., etc.

Bataillon des Volontaires Français.

Le Bureau d'État major du Bataillon est installé rue St. Charles, maison Pernin à côté de la Police, en face le magasins du Pavillon Français.

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

DEUXIEME BATAILLON.

Voltigeurs.

M'étant déjà réuni à tant de cœurs dignes d'être français, j'ai rempli une liste de braves, et je me sers de la voie du journal pour prévenir tous ceux qui ne seraient pas enrôlés jusqu'à ce jour de passer chez moi, rue Buenavista, maison Lima où ils trouveront des amis tous voués à la noble cause que nous défendons. Puisque c'est notre liberté !...
Le capitaine, DULAC

BATAILLON

De Volontaires Français.

1re COMPAGNIE DE VOLTIGEURS.

Le capitaine de la 1re compagnie de voltigeurs fait savoir à toutes les personnes inscrites dans sa compagnie et qui n'ont pas de fusil de vouloir bien passer chez M. Jérôme, Estaminet Français, rue des pêcheurs, où il leur sera délivré des fusils français.
Montevideo, 15 avril.

Le commandant de la compagnie
POYSFINJEAN

Le Gerant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. REYNAUD.